

Salaires Classifications Qualifications



Qu'est-ce que le salaire ?

- C'est la somme d'argent versée par l'employeur à un salarié, en échange d'un travail fourni.
- **Le salaire de base :** C'est la somme mensuelle fixée suivant un coefficient ou des points et qui correspond à une fonction.

Qu'est-ce que la classification ?

- C'est la formation initiale (reconnaissance des diplômes issus de l'éducation nationale). Dans la métallurgie, ces diplômes de l'éducation nationale jusqu'aux cadres sont déclinés en niveaux et en position.

Qu'est-ce que la qualification ?

- C'est un savoir-faire acquis notamment par l'expérience professionnelle, et qui n'est pas forcément issue d'un diplôme.
- Une formation initiale reconnue par un diplôme.
- Une formation professionnelle interne ou externe à l'entreprise.
- Une VAE (valorisation des acquis et de l'expérience) qui doit permettre à chaque salarié d'évoluer au niveau de sa classification.

Chez DASSAULT depuis des années, la direction n'a eu de cesse de détricoter les grilles de classification, de ne pas reconnaître les diplômes de l'éducation nationale ni les qualifications.

Que ce soit pour les cadres et les non cadres, les qualifications ne sont plus reconnues depuis des années, et cela s'aggrave chaque année.

Salariés non cadre

- L'accord annuel 1997, signé par le seule CGC a non seulement supprimé la prime d'ancienneté des cadres, mais il a déstructuré aussi les grilles des non-cadres. En effet, en intégrant les différentes primes notamment d'insalubrité dans les salaires, la direction a individualisé ainsi les salaires des non-cadres. Personne n'a plus le même salaire de base, et ce que l'on a appelé **les indices 9** ont vu le jour. **Ces indices 9** permettent à la direction de payer le salarié au-dessus du coefficient supérieur, et de ne pas lui attribuer ce coefficient, plus exactement reconnaître sa qualification.

Conséquence :

- Dans les années 80, pour passer du coefficient 170 au coefficient 285, il fallait en moyenne 19 ans.
- Aujourd'hui, pour passer du coefficient 170 au coefficient 285, il faut en moyenne 30 ans et cette durée ne cesse d'augmenter.

Alors que l'on demande aux salariés plus de polyvalence, plus de savoir, plus de rapidité, on ne reconnaît plus les qualifications acquises par ces derniers. On assiste à une déqualification inquiétante des salariés. Les passerelles permettant d'accéder à des nouveaux métiers (préparation, contrôle, etc...) sont de plus en plus difficiles à franchir ou tendent à disparaître.

Pour les cadres

- Après la perte de leur prime d'ancienneté (1997), c'est un peu plus tard la fin des augmentations générale, puis le forfait jour, qui en fait des salariés ne comptant plus leur temps de travail et ne bénéficiant plus des heures supplémentaires.
- Puis en 2000, la grille de transposition des cadres 335-365-395 a créé les cadres 14-15-16, cette grille devait être provisoire (**6 mois**) avant que ne s'engagent des négociations dans le branche. **14 ans après, et pour cause on est toujours au même point.**

La direction laisse végéter les cadres 14-15 et 16 en refusant de reconnaître leurs qualifications et n'applique pas la Convention des cadres leur permettant d'accéder au statut PII, coefficient 100.

Cette convention permet un déroulement de carrière obligatoire avec une promotion tous les 3 ans maximum pour atteindre le coefficient 130 au bout de 18 ans.

Le statut P II doit être obtenu pour un cadre PI (14) au bout d'un an s'il est âgé de plus de 27 ans ou 3 ans pour ceux âgés de 24 ans.

C'est pour réparer cette injustice que les syndicats CGT de Saint Cloud, rejoint par les autres syndicats CGT du groupe ont entrepris une action en justice avec le soutien de la fédération CGT de la métallurgie contre la direction Dassault Aviation.

Alors le 20 novembre votez CGT

- **Pour l'augmentation des salaires.**
- **Pour le respect des classifications.**
- **Pour la reconnaissance des qualifications cadres et non cadres.**
- **Pour une grille unique du manœuvre à l'ingénieur, permettant des passerelles pour tous les salariés.**

Votez CGT le 20 novembre c'est :

- ✓ **Voter pour la reconnaissance des qualifications non cadres et cadres.**
- ✓ **Voter pour de véritables déroulements de carrière**

